CONCLUSION DE LA SÉANCE

RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE TRAME VERTE ET BLEUE

par Pierre **Donadieu**[1]

Résumé : Les conclusions précisent les conditions d'une meilleure efficacité de la politique publique de la trame verte et bleue dans plusieurs directions : développement des méthodes d'analyse et de suivis, et prise en compte des points de vue des acteurs territoriaux, des aménageurs et de la gouvernance territoriale.

Summary : *The conclusions specify the conditions of a best efficacy of the public policy of ecological networks. Four directions are indicated: methods of analysis and monitoring, and the consideration of the views of: stakeholders, landscape planners and managers, and territorial governance.*

Mettre en place une politique publique de réseaux écologiques sur le territoire national n'est pas simple, nous l'avons vu dans les interventions précédentes et dans le débat qui a suivi. De nombreuses interrogations subsistent à la fois sur les objectifs et sur les moyens à utiliser. Les controverses ne sont pas closes et nourriront les débats scientifiques et politiques encore longtemps. Rappelons que les polémiques qui sont apparues (scientificité des analyses, réalité de la perte de biodiversité, utilité des lois, etc.) peuvent être dépassées par les éclairages de la philosophie morale et politique (notamment celle du pragmatisme développé par John Dewey aux États-Unis au début du siècle dernier). La liberté d'action et de pensée de chacun devrait être mise en relation avec la nécessité de construire et de partager les biens communs.

Car les bénéfices d'intérêt général à attendre de la politique publique de la Trame Verte et Bleue sont nombreux. D'abord créer, conserver ou restaurer les réseaux écologiques fonctionnels indispensables à la reconstruction de la biodiversité des territoires. C'est une nécessité économique et sociétale. Ensuite, rétablir ou mettre en œuvre les services écosystèmiques indispensables à la vie économique et sociale, dans les mondes ruraux, périurbains et urbains. Enfin, accroitre ainsi la résilience économique et écologique des territoires et de leurs habitants aux crises de toutes sortes, chroniques et intermittentes.

Les risques sont indéniables **:** épidémiologiques en favorisant la diffusion d'agents pathogènes et invasifs, et socioéconomiques en faisant apparaître une résistance sociale (industriels, propriétaires fonciers, agriculteurs,) si un accompagnement financier indispensable

[1] Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, Agronome et écologue, docteur en géographie de l'Université Paris VII, Pierre Donadieu est professeur émérite en sciences du paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille. Ses travaux actuels portent sur la construction des biens communs.

n'est pas mis en place là où cela est nécessaire. Les territoires risquent alors d'être inégalement concernés. On rappellera cependant aux plus sceptiques que la mise en place des trames vertes et bleues est réversible, contrairement en général à l'urbanisation.

Les outils de cette politique, les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ont été élaborés. Pour les schémas de cohérence territoriale (SCOT), ils constituent désormais une référence irremplaçable dans les régions rurales comme dans les régions urbaines.

Le plus difficile sans doute reste à faire, traduire les informations cartographiées dans les documents d'urbanisme, et notamment dans les PLUI et les PLU. Puis mettre en place, sur les court, moyen et long termes une politique d'accompagnement de la matérialisation et de la gestion des réseaux avec les acteurs des territoires.

Je résumerai les recommandations avec quatre points de vue.

D'abord du point de vue des méthodes de mise en œuvre de la politique de la trame verte et bleue (TVB)

Il s'agit d'abord de s'inscrire dans *une dynamique économique et écologique des paysages* (et non dans la seule conservation de quelques espèces remarquables) ; de chercher à maintenir les habitats et à connaître les informations fournies par les espèces les plus banales. La méthode du diagnostic complet – notamment avec l'outil cartographique – de l'état des fonctionnalités écologiques doit être expliquée aux différents acteurs d'un territoire. Cette posture de départ est essentielle pour faire émerger une volonté générale de construction des réseaux locaux, ou du moins un débat local à ce sujet.

Ces diagnostics de territoire s'appuieront sur des diagnostics écologiques, mais aussi sociologiques, géographiques, urbanistiques, d'ambiance et d'usage. Il s'agira de faire émerger la conscience commune de la nécessité de *paysages multifonctionnels* partageables. Et pour y parvenir on s'appuiera sur la traduction des SRCE dans les SCOT et dans les PLUI.

Il faudra également évaluer les actions entreprises à différentes échelles territoriales et selon divers critères (les espèces protégées, les milieux, les connectivités) à l'échéance de la durée de validité des SRCE (6 ans). Il est conseillé de ne pas se précipiter vers des indicateurs parfois trop précis, difficiles à appliquer et à valider dans le temps.

Enfin, mettre en commun les moyens des observatoires régionaux de la biodiversité et ceux de la biovigilance semble indispensable pour donner à l'ensemble de la politique de la TVB la cohérence et la longévité nécessaire. Il sera surtout indispensable de s'assurer de la participation habitante partout où cela est possible.

Du point de vue des acteurs territoriaux

La mise en œuvre de la politique de la TVB à l'échelle locale risque, je l'ai dit, de se heurter à la résistance de certains acteurs territoriaux comme les agriculteurs et les propriétaires fonciers. Ce risque sera fort si les objectifs de la politique ne sont pas partagés, si la liberté d'agir est modifiée et si les coûts induits par l'établissement des connections écologiques ne sont pas compensés ou pris en charge par les pouvoirs publics.

Pour cette raison, il est conseillé de prévoir, là où cela est nécessaire, le financement public de la *mise en place des continuités écologiques* (reconquêtes de berges, réaménagement de barrages sur les rivières, plantations, achats de foncier, etc.). Cette politique devra s'accompagner de l'action locale de chacun. C'est pourquoi il faudra expliquer les services écologiques d'intérêt général. Il est recommandé en particulier de faire valoir que les coûts des réseaux écologiques pour une exploitation agricole peuvent être *compensés, à terme*, du fait de modifications du système d'exploitation et de production, par les services écosystémiques obtenus (santé animale, pollinisateurs, verse réduite des céréales, risques environnementaux diminués, fertilité des sols, etc.).

Du point de vue de l'aménagement territorial et opérationnel

Du point de vue opérationnel dans les régions urbaines, l'ambition devrait conduire à favoriser une ville ou une métropole non seulement compacte mais discontinue, en archipel autour d'entités urbaines individualisées, séparées par des continuités d'espaces ouverts (urbanisations nouvelles ou restauration de continuités à travers l'espace urbain et périurbain).

Il est conseillé également de favoriser des tracés et des profils d'infrastructures linéaires assurant les continuités écologiques et paysagères, notamment celles des vallées (en projets neufs et en reprise de voies existantes).

Et de prendre en compte les risques de diffusion des agents pathogènes par les corridors. Dans les régions urbaines comme dans les campagnes, l'enjeu sera toujours de faire apparaître une volonté générale dépassant les intérêts particuliers. Le succès de la politique de TVB devrait alors être évalué à sa capacité à produire des biens et des services communs et appropriés localement.

Sensibiliser les habitants et les acteurs d'un territoire

Sans l'adhésion des habitants et des producteurs de paysage, il sera le plus souvent difficile de modifier l'organisation économique et écologique des territoires. Sans leur implication dans la prise de décision, sans prise en compte des intérêts et projets en jeu dans l'évolution des paysages, sans participation effective des forces sociales, politiques et économiques, la mise en œuvre de la politique de TVB sera difficile et inégale selon les territoires.

Il faudra donc favoriser *des projets communs* entre agriculteurs, écologues, urbanistes, architectes et paysagistes mobilisant localement les habitants. Car l'espace des réseaux écologiques peut également être celui des services d'approvisionnement des habitants des régions urbaines (agricultures et jardinages urbains et périurbains) ou rurales (gibier, bois de chauffe, etc.). Ces espaces peuvent, il faut le rappeler, apporter des services de régulation (des inondations, du stockage du carbone, des macro et microclimats, des déplacements de loisirs, de la structuration des paysages comme cadre de vie ou lieu de tourisme, etc.). Sans compter, leur rôle d'un point de vue culturel et patrimonial pour identifier les paysages de chaque territoire.

C'est pourquoi, il est indispensable d'aider à la progression de ces idées d'abord chez les praticiens de l'aménagement de l'espace *en développant, dans l'enseignement technique et supérieur, la formation écologique* des urbanistes, des juristes, des architectes et des paysagistes. Et simultanément de faire connaitre aux mondes agricoles et agronomiques le bien-fondé de cette politique qui s'inscrit dans la transition agroécologique (comme la régulation des pullulations de campagnols dans le Massif central par exemple).

Le projet de multifonctionnalité des paysages génère le plus souvent *des conflits d'usages* de l'espace. Ce sont des révélateurs positifs de l'implication des populations habitantes et des acteurs économiques dans la gouvernance territoriale. Les arbitrer suppose de dépasser habilement les difficultés engendrées par les droits des sols (entre autres droits en France) et surtout le droit de propriété foncière. Sans céder à la facilité du zonage monofonctionnel qui a trop fragmenté les territoires. Et en imaginant que les collectivités avec les habitants puissent s'approprier, comme en Allemagne, les objectifs territoriaux de biodiversification, notamment ceux de conservation de certaines espèces.

C'est une politique ambitieuse et nécessaire qui demande un accompagnement persévérant, une adaptation locale permanente et la mobilisation des élus et des habitants. L'innovation dans les territoires sera à ce prix, si l'on souhaite constituer les réseaux écologiques comme des biens communs au-delà des intérêts publics et privés.

Peut-être devrait-on envisager de séparer la propriété commune des services écosystémiques de celle de l'usage privatif des sols ? Ne serait-il pas juste que la volonté générale de ceux qui se pensent comme partie d'un tout, d'un ensemble planétaire autant que local, s'impose aux intérêts particuliers ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DONADIEU P., – *Paysages en commun, pour une éthique des mondes vécus,* Presses universitaires de Valenciennes, 2014.
DONADIEU P., – *Sciences du paysage, entre théories et pratiques,* Paris, Lavoisier, 2012.
DONADIEU P., – *Les Paysagistes, ou les métamorphoses du jardinier,* Arles, Actes Sud, 2009.